



Le risque industriel

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour les personnes, les biens et/ou l'environnement. Une réglementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur ces établissements. On distingue trois types d'installations classées en fonction de la nature du risque ou de la nuisance: les installations soumises à déclaration, celles soumises à enregistrement et enfin celles soumises à autorisation. Pour celles qui sont soumises à autorisation, les plus dangereuses, certaines font aussi l'objet d'un classement dit SEVESO qui impose depuis 2015 de nouvelles exigences de prévention et de gestion des accidents. A Villiers-sur-Marne, il existe des entreprises soumises à déclaration, à enregistrement et à autorisation, mais aucune n'est classée SEVESO.

IMPACTS : Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées en quatre catégories : Les effets thermiques liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion; Les effets mécaniques liés à une suppression résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion ; La pollution des écosystèmes par déversement incontrôlé dans le milieu naturel de substances toxiques ; Les effets toxiques, résultant de l'inhalation d'une substance chimique toxique suite à une fuite sur une installation.



AVANT.....

- > Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité,
- > Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages,
- > S'informer sur l'existence ou non d'un risque près de chez vous



PENDANT.....

- > Se mettre à l'abri immédiatement,
- > Ne pas fumer, ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle,
- > Fermer tous les ouvrants, portes, fenêtres, aérations, cheminées...
- > Arrêter les ventilations et les climatisations,
- > Eteindre tout ce qui est susceptible de provoquer flammes et étincelles,
- > S'éloigner des portes et fenêtres,
- > Se tenir dans une pièce au rez-de-chaussée, si possible sans fenêtre ou du côté opposé du danger et possédant une arrivée d'eau, calfeutrer les ouvertures et les aérations (afin d'éviter que l'air extérieur potentiellement pollué par des substances toxiques ne rentre dans le bâtiment et ne soit respiré par les personnes qui s'y abritent)
- > Ne pas sortir et attendre la fin de l'alerte ou l'ordre d'évacuation



APRÈS.....

- > Respecter les consignes données par les autorités,
- > Aérer le logement et le local de confinement,
- > Faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance,
- > En cas de brûlure, blessure ou inhalation, aller chez le médecin dès la fin de l'alerte.